



- PHOENIX LSPD -

1- Introduction.

La lecture intégrale de ce document est obligatoire dès votre entrée dans la LSPD.

Il vous sera obligatoire de signer ce document.

Le non respect de ce règlement donnera lieu à des sanctions, allant d'un avertissement, à l'expulsion définitive de la ville.

Vous pouvez outrepasser certains éléments de ce document sous l'ordre d'un Officier de police, en engageant sa responsabilité.

Ce règlement est susceptible d'être modifié à tout moment par le biais d'annonce générale ou interne, merci d'en tenir compte.

Vous êtes tenus au secret professionnel. Il est strictement interdit d'utiliser des informations de façon personnelle dans le cadre de son service. Vous devez de rester professionnel, courtois, et à l'écoute des citoyens, qu'ils soient coupables ou qu'ils respectent la loi, ce sont des humains, comme vous.

Un officier de police peut à tout moment vous poser une question sur ce règlement et vous devrez y répondre dans l'instant, sous peine de sanction, hors

Adjoints et Agents, profitez de ces grades pour apprendre les éléments clés de ce document. (Une version « portable » sera à votre disposition avec les éléments les plus importants à retenir.

Le nombre d'armes dans l'armurerie est limité, merci de les reposer à chaque fin de service, ou d'avertir le commandant si vous avez un contre temps. Toute arme disparue sans justification, entraînera un retrait de prime pour toute la LSPD car il faudrait repasser une commande pour se faire livrer des armes.

2- L'essentiel.

Vous vous devez de respecter les lois au même titre que les civils, hors service et en service. Vos droits et vos obligations seront définis très précisément afin qu'il n'y ait pas d'abus.

Le parking en épi devant le commissariat est uniquement réservé aux véhicules de la LSPD.

Vous devez ranger vos véhicules personnels dans le garage du commissariat.

Vous devez être joignable à tout moment pour prendre votre service en cas d'événement important (braquage, attentat, meurtre...)

Vous devez prendre votre service obligatoirement si il y a moins de 4 agent en ligne.

3- Prise de service.

Il faut respecter les étapes suivantes dès lors que vous allez prendre votre service.

- Connectez-vous à la radio jusqu'à votre fin de service.
- Prenez votre service dans le commissariat, situé



ici :

en rentrant par la porte située derrière où il y a le grand portail :



- Annoncez oralement votre prise de service au plus gradé de la radio dans laquelle vous vous trouvez.
- Horodatez votre prise de service dans le salon « PRISE DE SERVICE » de la façon suivante *prise de service : 13h50*.
- Récupérez votre tenue, votre équipement, ainsi que vos armes. Le tout doit correspondre à votre grade.

4- Départs en patrouilles.

Une fois en service, vous n'êtes pas obligés de patrouiller, vous pouvez faire de l'administration dans les locaux, où vous occuper de l'accueil au commissariat.

Les départs en patrouille se font uniquement à 2 personnes minimum (il en va de soi pour votre sécurité et celle d'autrui).

Pour une patrouille, vous devez absolument annoncer votre patrouille aux unités présentes sur la radio. Vous devez également écrire votre départ dans le salon, avec qui vous êtes et dans quel véhicule. Votre patrouille doit être validée par un supérieur.

Vous pouvez vous rendre dans des endroits particuliers (quartiers connus pour des regroupements, emplacement de drogues, etc...) seulement sous l'accord d'un supérieur à partir de Sous officier, aucun adjoint ne peut s'y rendre, vous devez vous y rendre à 4 minimum.

Vous n'avez pas le droit de rechercher les points de drogues. La seule façon de tenter de les obtenir est avec des indicis / des interrogatoires.

5- Les codes Gyrophares.

Vous devez utiliser des termes particuliers à l'oral.

- Code 1 : Sans gyrophare / Sans sirène

A utiliser en patrouille, en surveillance, ou pour vous rendre à des endroits qui ne nécessitent pas un cas urgent (administrations, dépôt de collègues, etc...)

- Code 2 : Avec gyrophare / Sans sirène

A utiliser pour se rendre sur des situations peu dangereuses pour autrui (tapage, approche d'un lieu dangereux qui nécessite de la discrétion). Vous devez respecter le code de la route, vous pouvez céder le passage aux feux rouges et aux stops, rouler à contre sens en roulant à faible allure.

- Code 3 : Avec gyrophare / Avec sirène

A utiliser dans un cas d'urgence absolue (braquage à main armée, grosse bagarre, vol avec agression...) Vous pouvez outrepasser le code de la route, en roulant à allure relativement modérée dans les intersections. Rouler en code 2/3 sans raison valable sera punie très sévèrement.

En cas d'accident lors d'une intervention, vous serez tenu responsable du moment que vous pouviez éviter l'accident (rouler à vitesse extrême en ville,

à contre sens, etc...)). Dans le cas suivant, contacter vos collègues pour une extraction ainsi qu'une assistance médicale.

6- Contrôles d'identités.

Vous pouvez contrôler l'identité de quelqu'un sans aucun motif.

La palpation de sécurité n'est pas systématique, elle sert avant tout à vérifier que l'individu n'est pas porteur d'une arme ou d'un objet qui serait susceptible de porter atteinte à la santé ou la vie d'autrui et la fouille est soumise à une réglementation :

- Vous pouvez fouiller n'importe qui du moment qu'il a commis une infraction (légère, moyenne, grave), dans ces conditions, vous pouvez également fouiller son véhicule.
- Vous pouvez fouiller quelqu'un et son véhicule si l'environnement est propice (quartier sombre, environnement dangereux, danger pour autrui...)
- Vous pouvez fouiller quelqu'un dans la rue sans raison, seulement s'il donne son accord.
- En cas de Niveau d'alerte 2, vous pouvez contrôler et fouiller n'importe qui et n'importe quand.

7- Mise en état d'arrestation.

N'importe qui peut être arrêtée si elle ne respecte pas la loi, de la simple verbalisation pour un feu rouge si la personne devient agressive par exemple, au braquage d'une banque.

Chaque personne arrêtée doit l'être dans cet ordre précis. Auquel cas en cas de défense par un avocat, il pourrait y avoir un vice de procédure donc faire annuler le procès. Suite à cela vous devrez dédommager le suspect à vos frais.

Lors d'une arrestation, le suspect (pas forcément coupable), doit recevoir oralement la lecture de ses droits au mot près.

« Vous avez le droit de garder le silence. Si vous renoncez à ce droit, tout ce que vous direz pourra être et sera utilisé contre vous devant une cour de justice. Vous avez le droit à un avocat et d'avoir un avocat présent lors de l'interrogatoire. Si vous n'en avez pas les moyens, un avocat vous sera fourni gratuitement. Durant chaque interrogatoire, vous pourrez décider à n'importe quel moment d'exercer ces droits, de ne répondre à aucune question ou de ne faire aucune déposition. »

L'arrestation s'effectue dans cet ordre précisément.

- Menottage du suspect (de dos)
- Fouille du suspect (en lui annonçant qu'on le fouille.)

⚠ Une femme peut être fouillée par un homme LSPD s'il n'y a pas de femme LSPD en ville.

- Placement du suspect dans le véhicule de police (à l'arrière), avec un 2nd agent à l'arrière à côté de lui.
- Départ vers le commissariat en code 3.
- Arrivée au commissariat par l'arrière uniquement.
- Dépôt du suspect dans la salle d'audition démenotté.
- Suite à l'audition soit :
 - Le suspect est libre, vous lui rendez ses effets personnels si il était innocent (hors armes / drogues, etc...)
 - Le suspect est coupable, vous le re-menotter, l'emmenez en salle de photo, prenez sa photo, son identité, notifiez ses infraction, amendez le et placez le en détention, démenotter, tout en ayant saisi l'intégralité de ses effets personnels, les éléments illégaux seront confisqués et donné à un officier, le reste des éléments seront rendus à l'individu dès la fin de sa peine.

8- Réglementation des armes.

L'usage de la force est réglementé, vous ne pouvez-vous en servir que de façon nécessaire, proportionnée et si la menace est immédiate, envers vous-même ou autrui.

Exemples :

-Un individu vous crache au visage, vous l'interpellez en douceur sans sortir d'armes.

-Un individu vous met une claque ou vous lance des cailloux, vous l'interpellez en le mettant en joue avec votre taser ou votre matraque.

-Un individu vous menace avec un couteau, vous pouvez le neutraliser au taser.

-Un individu braque une personne, ou vous-même à l'arme à feu, vous avez autorisation de le pointer à l'arme à feu.

-Un individu commet un attentat sur des civils, mais dit clairement qu'il ne tirera pas sur la police, vous l'abattez tout de même.

Vous devez favoriser la discussion plutôt que la neutralisation, vous devez sentir si quelqu'un est agressif et vous veut du mal, ou si quelqu'un est mal dans sa peau et ne sais plus ce qu'il fait par exemple. Tirer sur quelqu'un ou le menacer de mort n'est pas la bonne solution, et sera sanctionné.

Ne jouez pas avec votre vie et celle des autres, si vous êtes en patrouille à 2 personnels et que 7 personnes vous jettent des objets sur la voiture en vous insultant, rentrez au commissariat et revenez en nombre plus conséquent. Il est très important de retenir (notez sur une feuille ou filmez avec votre GoPro) le plus d'informations possibles lors d'altercations, telles que le visage, les couleurs, les véhicules, etc...

Vous pouvez tirer sur un véhicule après les sommations suivantes :

- Police, arrêtez-vous immédiatement.

...

- Si la personne ne réagit pas ; Police, arrêtez-vous immédiatement ou je fais feu, 2nd avertissement.

...

- Si la personne ne réagit pas ; Police, je fais feu.
tirez à côté du véhicule, au sol de préférence

...

- Si la personne ne réagit pas ; Police, je fais feu.
tirez dans les pneus du véhicule jusqu'à l'immobilisation

⚠ Ne tirez pas sur les motos, favorisez le blocage de la route et évitez la chute sur le goudron.

⚠ Un véhicule ne peut pas circuler avec 50% de ses roues crevées/détruites. Abattez l'individu s'il continue à rouler, et contactez un dieu.

⚠ Ne tirez en aucun cas sur le conducteur ou les passagers, sauf s'ils tirent les premiers.

9- Accident.

En cas d'accident, suivez les instructions indiquées précédemment dans le document.

En revanche, en cas de coma, vous devez impérativement quitter votre service, couper votre radio et voir un médecin. Il décidera de vous placer en arrêt de travail selon la gravité de l'accident (15 minutes minimum d'arrêt obligatoire avant de reprendre son service si vous tombez dans le coma !).

Vous devrez retourner au commissariat reprendre votre service à la fin de votre arrêt.

1. Formations.

Vous devrez passer des formations pour utiliser certaines armes ou certains véhicules. Il faudra vous renseigner auprès d'un Officier de police, et vous rendre dans le document concernant les formations pour vous inscrire, et voir les formations disponibles.

2. Matériels autorisés.

Les armes, les tenues, les véhicules, sont réglementés et devront correspondre à vos grades, en vous référant au document concernant les matériels autorisés.

Comme indiqué précédemment dans le document, vous devez effectuer vos patrouilles minimum à 2.

⚠ Lors d'une patrouille ou d'une petite intervention, 1 seule arme automatique est autorisée par patrouilles. Nous ne sommes pas des militaires en opération spéciale. Le plus gradé choisi qui prends l'arme, qui dirige la patrouille et qui conduis.

Vous pouvez patrouiller avec le véhicule pour lequel vous êtes formé mais sans l'accord d'un officier de police accompagné d'un motif, vous ne pourrez patrouiller normalement qu'en véhicule de police sérigraphié.

Les patrouilles à pied seront autorisés dans la ville (patrouille de surveillance, événement important à surveiller...) dès lors que vous êtes 3 minimum et

qu'une équipe reste en véhicule dans le secteur en cas de prise à partie ou d'agression violente.

En véhicule, vous pouvez contrôler n'importe qui afin d'effectuer un contrôle d'identité, les fouilles de personnes et de véhicules s'effectuent sous les conditions vues précédemment.

Pour demander à une personne de s'arrêter, mettez simplement un coup de gyrophare et demandez lui oralement de s'arrêter sur le bas côté.

Si il a commis une infraction, mettez le code 3 jusqu'à l'immobilisation du véhicule (par lui-même ou forcée).

Que le conducteur ait commis une infraction ou non, les règles à suivre sont les mêmes, courtoisie et bienveillance. Agissez de la façon suivante :

-Garez vous derrière le véhicule à contrôler, si il y a 2 véhicules de patrouilles, placez en un devant. Sur l'autoroute, ajoutez une fusée éclairante afin de ne pas être un danger pour les automobilistes. Restez en code 2 durant une arrestation et en code 1 durant un contrôle normal.

-Les passagers de la voiture LSPD descend en 1^{er} du véhicule, afin de repartir en vitesse si il y a un délit de fuite. Dès que le passager est descendu, le conducteur peut descendre à son tour puis s'approcher de la voiture à contrôler.

-Le policier qui contrôle le conducteur s'approche de la fenêtre du conducteur, le 2nd policier reste derrière au niveau de la porte et contrôle l'intérieur du véhicule visuellement et discrètement.

-présentez vous au conducteur « LSPD
bonjour/bonsoir, nous allons procéder à un contrôle,
je vous invite à rester dans votre véhicule. (SI C'EST
UNE ARRESTATION, N'ENGAGEZ PAS LA
CONVERSATION PAR « vous savez pourquoi je vous
arrête » restez calme et recueillez ses papiers avant
tout pour éviter les tensions ou la fuite.

-prenez lui son permis de conduire et vérifiez le.
Demandez également son certificat d'assurance et sa
carte grise.

En cas de simple contrôle. demandez lui si il a
consommer de l'alcool ou des stupéfiants et si il a des
objets illicites sur lui ou dans le véhicule, s'il vous dis
oui et qu'il se dénonce, soyez clément avec la
sanction, si il vous dit non, vous le laissez partir car
vous n'avez rien contre lui.

En cas d'arrestation, après avoir pris son identité,
c'est à ce moment là que vous lui demandez si il sait
pourquoi vous l'arrêtez, si il reconnaît les faits, c'est
parfait, sinon vous lui expliquez ce qui lui est
reproché. Ensuite demandez lui la même chose
concernant l'alcool et les objets illicites, et fouillez le
véhicule tout en lui disant de rester dans le véhicule.
Ensuite faites descendre le conducteur du véhicule et
menottez le immédiatement, retirez lui son téléphone
portable et ses écouteurs afin qu'il n'alerte pas des
amis à lui et placez le dans le véhicule de police,
ensuite au tour du passager, etc... les passagers sont
arrêtés également car ils sont complices
obligatoirement. N'oubliez pas de lire les droits dans
le véhicule et pas au bord de la route (pour des
raisons de sécurité). Les personnes que vous arrêtez

ne sont pas forcément coupables ! Même s'ils ont les poches pleines de coke, ils peuvent demander l'assistance d'un avocat et sortir libre de l'audition si l'avocat défend bien son client.

10- Conduite à tenir en cas d'affrontement à l'arme à feu.

Lors d'un braquage ou d'une fusillade, soit vous serez en tenue d'intervention (Swat + arme de guerre), soit sur les lieux directement donc en tenue de patrouille (agent + pistolet). Un guide pour les braquages est disponible pour la procédure à suivre. Un adjoint ne rentrera jamais dans le feu de l'action, il favorisera la sécurisation de la zone, et la prise de renseignements.

Vous n'êtes pas des supermans, si un collègue est à terre, il passe en priorité, vous le mettez en sécurité. La prise d'information est importante n'oubliez pas, les criminels seront arrêtés plus tard si la vie d'autrui est menacée.

La vie des unités médicales sur place prime sur celles des agents de police qui priment sur celles des citoyens. Agissez avec réflexion et pas avec stress.

Vous favorisez la discrétion plutôt que l'assaut, utilisez les véhicules et les bâtiments pour vous protéger, **NE TIREZ PAS SI DES CIVILS OU OTAGES SONT VULNÉRABLES !**

Seulement les tireurs d'élites avec des fusils de précision peuvent effectuer ce genre d'action.

11- Conduite à tenir en cas de transferts importants.

Nous pouvons être amenés à effectuer des transferts importants tels que des mises en prison fédérale ou des déplacements de grandes personnalités, des membres du gouvernement etc... ces transferts s'effectuent uniquement avec un plan précis, et jamais aléatoirement.

Dans un premier temps, effectuez un briefing qui sera mené par un Officier de police, ou sous officier par dérogation.

Il faut préparer les véhicules à l'arrière du commissariat.

Le détenu sera placé dans un fourgon pénitentiaire, accompagné par minimum 2 véhicules, l'un bloque les accès à l'avant et donne la priorité au fourgon, l'autre surveille les arrières. Un transfert s'effectue avec minimum 6 policiers.

Une fois les véhicules en place, l'individu est sorti de sa cellule avec un sac sur la tête afin d'être placé dans le fourgon de transfert.

Avant de le placer dans le fourgon, tous les autres membres de la police sont assis dans les véhicules moteur allumés, prêt à partir.

Le convoi peut recevoir l'assistance d'autres véhicules (blindés, voitures rapides, hélicoptères) ou même d'une assistance personnelle (tireurs d'élites placés sur les routes et vers la prison pour la prise d'information).

N'oubliez pas de prévoir un plan B.

Les transferts s'effectuent en tenue d'intervention, avec un gilet par balle, et vos armes correspondantes à vos grades. Un adjoint ne peut pas effectuer une mise en fédérale si il n'y a pas au moins 6 policiers.

12- Enquêtes.

Un modèle type de rapport d'enquête sera à votre disposition.

Pour chaque élément, il faudra être précis et ne rien oublier afin d'être optimal.

13- Indics / investigation.

Vous pouvez avoir des indics pour vos enquêtes, vous devez mettre au courant un Officier afin qu'il vous l'autorise ou pas.

⚠ il est interdit d'être ripoux dans la LSPD sous peine d'expulsion définitive de la ville.

Il est strictement interdit d'être en investigation, ceci est strictement réservé aux détectives, aux inspecteurs, ainsi qu'aux Officiers de la LSPD seulement ! Seul le Commandant peut donner la permission à quelqu'un qui n'en a pas les droits de se mettre en investigation, avec un dossier à l'appui.



Votre aide peut être précieuse dans ce document, contactez le Commandant 73 pour des suggestions,

*des corrections et des modifications, elles seront les
bienvenues*



Dès lors que vous obtenez le grade d'adjoint ou plus, vous êtes supposés avoir lu ce règlement.

Veillez apposer votre signature électronique en validant le document.

CDT 73.